



BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (BP AP)

Niveau : IV

Durée : 9 mois (de juin à mars)

Voie de formation : continue



DESRIPTIF

Le titulaire de ce diplôme organise et réalise les opérations techniques (préparation des sols, plantation, maçonnerie paysagère, entretien, parasitologie...) de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces privés ou publics, de parcs et jardins ou de terrains de sport.

Il assure l'entretien et la maintenance courante du matériel qu'il utilise.

Il peut être amené à diriger ou animer une équipe d'ouvriers paysagistes.

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Avoir plus de 18 ans
- ▶ Être demandeur d'emploi
- ▶ Ou être salarié en reconversion professionnelle
- ▶ Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau V
- ▶ Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables générales

- ▶ UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- ▶ UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

Unités capitalisables professionnelles

- ▶ UCP 1 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- ▶ UCP 2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- ▶ UCP 3 : Communiquer dans une situation professionnelle
- ▶ UCP 4 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et à son milieu
- ▶ UCP 5 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- ▶ UCP 6 : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

Unités Capitalisables techniques

- ▶ UCT 1 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- ▶ UCT 2 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

RYTHME DE LA FORMATION

- ▶ 25 semaines en centre de formation
- ▶ 12 semaines en milieu professionnel
- ▶ 2 semaines de congés payés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après réussite du contrôle continu de chaque Unité Capitalisable (UC). Le candidat a cinq ans pour obtenir l'ensemble de ces unités.

SPÉCIFICITÉS

Moyens pédagogiques

- ▶ Centre de ressources
- ▶ Salles informatiques
- ▶ Arboretum
- ▶ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ▶ Logiciels professionnels
- ▶ Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties pédagogiques
- ▶ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute, interventions de professionnels

Les + de la formation à Courcelles-Chaussy

- ▶ Préparation et passage du CACES
- ▶ Préparation du certificat individuel de produits phytosanitaires
- ▶ Préparation et passage du certificat de SST

Financement et rémunération

- ▶ Financement et rémunération selon statut

MÉTIERS VISÉS (H/F)

- ▶ Technicien paysagiste
- ▶ Jardinier paysagiste
- ▶ Chef d'équipe paysagiste

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des entreprises privées de travaux paysagers ou des structures publiques (services techniques des collectivités territoriales), dans les secteurs de la création et/ou de l'entretien.

POURSUITES DE FORMATION

Le brevet professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais il est possible, selon le profil du candidat, de continuer à se former en préparant un BTS ou un certificat de spécialisation (CS).

Exemples de poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy

- ▶ BTS Aménagements Paysagers
- ▶ BTS Technico-commercial Jardin et Végétaux d'Ornement
- ▶ CS Diagnostic & Tailles des Arbres

CONTACT & INSCRIPTION

Responsables de formation

Hervé COUCHOT
Mél : herve.couchot@educagri.fr
Tél : 06 63 05 97 14



Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Cfppa • Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

Formez-vous aux métiers de la nature !

1-3 avenue d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

Tél : 03 87 64 28 03
Fax : 03 87 64 03 70

Mél : cfppa.metz@educagri.fr
www.eplea.metz.educagri.fr